



PROCES-VERBAL
DU CONSEIL SYNDICAL CINE PARC
du 27 Janvier 2025 – 19h
Saint Gervais sous Meymont
Reconvoqué le 01 Février 2025
St Victor Montvianeix (La grange)



CONSEIL SYNDICAL CINE PARC
du 27 JANVIER 2025 – 19h – Maison du Parc
Reconvoqué le 01 février 2025
à St Victor Montvianeix (La Grange) à 19h

Nombre de délégués en exercice : 52

Nombre de délégués présents : 2

Nombre de délégués représentés : 0

Date d'envoi de la convocation : 28 Janvier 2025

(Lors du Conseil Syndical du 27 Janvier 2025, le quorum n'ayant pas été atteint, le Conseil Syndical du Syndicat Intercommunal Ciné Parc n'a pu délibérer valablement et a dû être reconvoqué le 1^{er} Février 2025 conformément à son règlement intérieur et aux dispositions du Code des Communes)

Présidence : M. Stéphane BLIN

Etaient présents :

Titulaires :

Mme Garnier

M. Blin

Ont donné pouvoir :

Absents :

Mme DeLaender, Ducatteau, Vanderlenne, Daurat, Angély, Fontbonne, Verachten, Ogheard, Missonnier, Briquet, Béal, Ragonnet, Auriol, Challet, Peudevin, Corre, Dubuis, Mosnier, Pascal, Fayet Brouillat, Le Postec, Guillemette, Dodement, Angély, Rodriguez, Chanimbaud, Dulac
M. Vernet, Herry, Delabarre, Audoux, Dauphin, Brivadis, Laveroux, Dargnat, Maratrat, Espeil, Joubert, Lett, Trabouillot, Mongheal, Drillon, Delnard, Sais, Rionnet, Guillot, Fayolle, Wimmel Tramois

Assistait à la réunion : M. Jeanpetit

Mme Anny Garnier assurant le secrétariat

ORDRE DU JOUR

▶MOT D'ACCUEIL & PRESENTATION DES EXCUSES

▶APPROBATION COMPTE RENDU PV CS 28 octobre 2024
reconvoqué le 02 novembre 2024

▶PREMIERS ELEMENTS DE BILAN 2024

▶DELIBERATIONS :

Finances :

- 1- Débat d'orientation budgétaire

Ressources Humaines :

- 2 – Adhésion à la convention de participation Prévoyance proposée par le CDG 63 et fixation du montant de participation
- 3– Protection sociale complémentaire : mandatement du CDG 63 : procédure de mise en concurrence
- 4– Réactualisation des frais de déplacement du personnel et des élus du Bureau de Ciné Parc

▶ECHANGES AVEC L'ASSEMBLEE

→MOT D'ACCUEIL & PRESENTATION DES EXCUSES

→APPROBATION COMPTE RENDU CS 28 octobre reconvoqué le 2 novembre 2024

→PREMIERS ELEMENTS DE BILAN 2024

1) Fréquentation

En 2019 : 24 804 entrées pour 676 séances = 37 spect moy

En 2023 : 26 882 entrées pour 734 s. = 37 spect moy

En 2024 : 26 625 entrées pour 710 s. = 38 spect moy (soit ↓1%)

Les 5 années précédentes moyenne (hors années COVID) de : 25 549 spect pour 710 séances = 36 spect moy

2) Comparatif salles

	Entrées	Séances	Moyenne	Evolution/2023
Ciné Parc	26 625	710	38	↓1%
Thiers	22 500	1760	13	↑16%
Ambert	22 202	876	25	↑8%
Usson	15 126	976	15	↑11%
Noiretable	13 012	305	43	↑46%
Courpière	<i>Travaux</i>	<i>Travaux</i>	<i>Travaux</i>	<i>Travaux</i>

Le cinéma de Courpière est fermé, en travaux depuis le mois d'octobre 2023

Chiffres nationaux : ↑ 0.5 %

La baisse constatée pour Ciné Parc en 2024 est liée principalement à la fréquentation scolaire qui est en recul de 8% (hausse des frais de transport qui ne permettent plus à certaines écoles de prendre un bus pour se rendre aux séances ciné)

3) Box office

86 films diffusés hors scolaires dont 22 en Vostf (soit 26% en VOstf)

FILMS SOIREE : 9867 entrées / 374 séances = 26 spect. moy. (↑9%)

- Films soirée non classé : 3841 entrées / 116 séances = 33 sp.
- Films soirée Art et Essai : 5009 entrées / 230 séances = 22 sp.

FILMS JEUNE PUBLIC : 2836 / 71 = 40 spect. moy. (↑5%)

- Films jeune public non classé : 777 / 22 = 35 sp.
- Films Jeune public Art et Essai : 2059 / 49 = 42 sp.

FILMS SCOLAIRES : 13 922 / 265 = 52 spect. moy. (↓8%)

TT cumulé (hors scolaires) :

- 1- UN P'TIT TRUC EN PLUS (soirée ciné) : 936 entrées / 9 séances = 104 moyenne

- 2- LE COMTE DE MONTE CRISTO (soirée ciné) : 356 / 7 = 51 moy.
- 3- LOUISE VIOLET (soirée ciné) : 353 / 9 = 39 moy.

De la 4^e à la 11^e place on trouve 8 films jeune public avec entre 250 et 350 spectateurs pour 40 spectateurs de moyenne

- 4- JARDINS ENCHANTES (P'tits Loups) : 343 / 7 = 49 moy.
- 5- MOI MOCHE ET MECHANT 4 (Séance d'actu) : 320/8 = 40 moy.
- 6- LES TOUROUGES ET LES TOUBLEUS (P'tits Loups) : 312/7 = 45 moy.

A partir de la 12^e place on trouve les premiers films A&E : les 4 premiers :

- 12- EMILIA PEREZ (soirée ciné A&E - Vostf) : 234 / 6 = 39 moy.
- 13- LA FERME DES BERTRAND (soirée ciné A&E) : 233 / 8 = 29 moy.
- 14- L'HISTOIRE DE SOULEYMANE (soirée ciné A&E) : 214 / 6 = 36 moy.
- 15- LES GRAINES DU FIGUIER SAUVAGE (soirée ciné A&E Vostf) : 213 / 5 = 43 moy.

Animations et actions 2024

Le bilan de l'ensemble des animations et actions a fait l'objet d'un document qui sera diffusé en pdf à chacun

- Ciné P'tits Loups (3 films / 6 lieux)
- Ciné Goûter (5 films / 7 lieux)
- Jeune Public (3 films / 8 lieux)
- Les Mercredis du documentaire (4 films / 4 lieux)
- Littérature & Cinéma (1 film / 2 lieux)
- Polar en Livradois-Forez (1 film / 1 lieu)
- Coups de cœur du court (3 programmes / 3 lieux)
- Semaine de la santé mentale (2 films / 3 lieux)
- Séances spéciales (9 films / 5 lieux)
- Actions parallèles (sortie résidence, doublage en direct, court métrage, long métrage)

5) Prestations & Plein air 2024

- 3 soirées contractualisées (Sauxillanges, Sauvain, Cunlhat)
- Auxquelles se sont rajoutées 28 prestations plein air (dans le département du Puy de Dôme, de la Haute-Loire, de la Loire et de l'Allier) :

Soit un total de 31 prestations.

Apport budgétaire de prestations supplémentaires = + de 20 000 € nets

ACTIONS A VENIR en 2025

- Toutes les actions habituelles + un Ciné concert pour l'anniversaire des ciné goûters (La petite taupe avec le quatuor Prima Vista)
- Dans le cadre de Littérature & Cinéma 2025 : ce sera autour du film de Leyla Bouzid « Une histoire d'amour et de désir » (Lectures + film)
- Et autres opportunités...
- ▶ Ciné Parc avait été retenu au niveau régional pour faire partie des salles pilotes pour la mise en place d'une plateforme de co-voiturage. Nous poursuivons l'essai sur l'année 2025. C'est l'association régionale l'ACRIRA qui est chargée de faire le travail de mise en forme de la plateforme. Une contribution sera demandée cette année en revanche pour permettre à l'action de fonctionner (*environ 300 € pour l'année*).
- ▶ Suite à notre appel à projet « médiations du cinéma » auprès de la Région, nous avons reçu une aide de 14 000 € pour 2024. Une médiatrice a été recrutée en septembre dernier pour un an. Elle a commencé à travailler sur différents aspects, à la fois sur des actions que nous menons déjà et un travail de prospective sur des actions futures à mettre en place notamment les publics empêchés (Un partenariat avec Ciné Sens est en cours de construction).
- ▶ Ciné Parc par l'intermédiaire de son Directeur fera partie de la Commission régionale Art et Essai 2025 pour l'attribution des aides sur l'ensemble des salles de cinéma Auvergne-Rhône-Alpes.

→ DELIBERATIONS

Finances :

- Affaire 1 - Débat d'orientation budgétaire

Pour synthétiser :

Obligation d'établir un débat d'orientation budgétaire 2 mois avant le vote du budget donnant lieu à un rapport.

Le rapport tient compte des résultats communiqués par l'Agence Comptable d'Ambert au 13 janvier 2025

En fonctionnement :

Recettes :

- **Excédent fonctionnement 2024 = 123 252.17 €** représente 26% du budget total (28% en 2024)
Proposition de réaffectation en fonctionnement = maintien du nouveau poste de médiateur + nous permet d'assurer nos actions dans une plus grande sérénité.
- **Opération d'ordre = 6489.48 €** représente 1.3 % du budget total (1% en 2024)
- **Produits = estimation prudente à 151 000 € (156 000 € en 2024)** représente 32% du budget total (33% en 2024)
 - **Billetterie : 91 000 € (96 493 en 2024)**
 - **Prestations : 40 000 € (40 688 en 2024)**
 - **Conventions : 20 000 € (Sicom, Médiathèque Lezoux)**
- **Dotations et Participations = 184 698.39 € (172 128.06 en 2024)** représente 18% du budget total (15% en 2024)
 - **CNC = 30 000 € (31 946 € en 2024)**
 - **DRAC = 7 500 € (7 500 € en 2024)**
 - **DRAC Coordinations scolaires = 9 000 € (9 000 € en 2024)**
 - **Rectorat = 500 € (500 € en 2024)**
 - **Région = 10 000 € (10 000 € en 2024)**
 - **Région médiateur = 14 000 € (prévu pour 2024 mais non versé à ce jour et nulle demande pour 2025)**

- Département Puy-de-Dôme = 14 500 € (14 500 € en 2024 mais envoi d'un courrier sur l'éventualité de possibles baisses des aides attribuées en 2025)
- **Cotisations communales** représentent 21% budget total (= en 2024) si on reste sur la même base que l'an dernier avec 3.05 € et 500 € de forfait fixe = 99 098.39 € (98 682 en 2024)

Recettes totales envisagées = 468 490.04 € (↑ de 0.3% / 2024)

Dépenses à l'équilibre :

- **Charges générales = 162 160 € (34% du budget total – 29% en 2024)**
- **Charges personnel = 284 820.36 € (61% budget total – 64% en 2024)**
- **Au 01/01/2025 : 5 agents à temps complet (sur la base de 35h) – 4 agents de la FPT ; 1 contractuel (médiatrice cinéma – CDD d'un an - depuis le 16 septembre 2024) – 3 femmes – 2 hommes**
L'objectif est de pouvoir maintenir le poste de médiatrice cinéma dans un futur proche (au minimum une année supplémentaire) de manière à ce que le travail entamé puisse être poursuivi.
- **Autres charges gestion = 3 600 € (1% budget total – 1% en 2024)**
- **Opérations d'ordre = 17 909.68 € (4% du budget total – 6% en 2024)**

Comparaison Dépenses 2024 : 343 475,17 €

L'idée : le maintien d'un excédent de fonctionnement

En Investissement :

Recettes :

- = à **173 992.31 € (173 211.29 € en 2024)**

- **Résultats antérieurs : 155 937.43 € (+1%)**
- **FCTVA : 145.20 (+4%)**
- **Amortissements : 17 909.68 € (-7%)**

Dépenses à l'équilibre :

- *Dans l'idée de pouvoir acheter suivant les besoins qui se feront sentir du matériel d'aménagement de véhicules, de véhicules, de matériel de projection... on arrive sur une période où il va falloir envisager à court ou moyen terme le remplacement des appareils de projection...*

Ressources Humaines :

- **Affaire 2 – Adhésion à la convention de participation Prévoyance proposée par le CDG 63 et fixation du montant de participation**

Pour synthétiser : Suite à la délibération proposée en novembre dernier qui devait recevoir validation du Comité technique Paritaire, celle-ci ayant été approuvée, il est nécessaire que Ciné Parc valide sa délibération pour que la procédure puisse suivre son cours.

Rappel :

Un agent a souhaité conserver l'ancienne mutuelle ce qui ne crée pas de modification pour lui.

Les 3 autres agents seront affiliés à une nouvelle mutuelle, la mutuelle collective du CDG 63. Ils bénéficieront d'une aide mensuelle obligatoire de la part de la collectivité du montant minimum de 7 €. Une convention sera signée entre le Président de Ciné Parc et le Président du CDG63.

- **Affaire 3 – Protection sociale complémentaire :**
mandatement du CDG 63 : procédure de mise en concurrence

Dans le cadre de la loi sur la protection sociale des agents et dans la continuité de la précédente délibération, la collectivité va devoir en 2026 proposer à ses agents des mutuelles complémentaires au niveau de la santé.

Il est donc nécessaire de mandater le CDG pour qu'il puisse procéder à une mise en concurrence afin de pouvoir proposer à l'échelle

départementale une mutuelle collective intéressante pour les agents.

- **Affaire 4 – Réactualisation des frais de déplacement du personnel et des élus du Bureau de Ciné Parc**

Dans le cadre des déplacements des agents ou élus, il s'agit de remettre à jour une délibération prise en 2020 (suivant la législation en vigueur) de manière à ce que ce soit plus clair pour les agents ou élus concernés.

La grille :

Catégorie de véhicules	Jusqu'à 2 000 kms	De 2 001 à 10 000 kms	Au-delà de 10 000 kms
5 CV et moins	0.32 €	0.40 €	0.23 €
6 et 7 CV	0.41 €	0,51 €	0,30 €
8 CV et plus	0,45 €	0,55 €	0,32 €

Remboursement au réel dans la limite du forfait, sur présentation de justificatifs pour les frais d'hébergement (chambre et petit-déjeuner). Les frais sont pris en charge lorsque l'agent ou l'élus est en mission pendant la totalité de la période comprise entre 0 heure et 5 heures :

- **En région Ile de France :**
 - **140 € pour Paris ;**
 - **120 € pour une commune de la métropole du grand Paris ;**
 - **90 € dans une autre commune d'île de France**
- **Dans une autre région :**
 - **120 € dans une ville de + de 200 000 habitants : Bordeaux, Lille, Lyon, Marseille, Montpellier, Nantes, Nice, Rennes, Strasbourg, Toulouse**
 - **90 € dans une autre commune.**

Le montant est fixé dans tous les cas à 150€ pour les agents reconnus en qualité de travailleurs handicapés et en situation de mobilité réduite.

Remboursement au réel dans la limite du forfait sur présentation de justificatifs pour les frais de repas si l'agent ou l'élu se trouve en mission pendant la totalité de la période comprise entre 11h00 et 14h00 pour le repas de midi et entre 18h00 et 21h00 pour le repas du soir :

- *Sur un plafond de 20 €.*

→ ECHANGES AVEC L'ASSEMBLEE

- **Budget 2024 : Poste de médiateur** : l'aide de la Région a été votée pour 2024, mais ne peut être versée que sur justificatif de dépenses effectuées. Etant donné que le recrutement n'a pu avoir lieu qu'en septembre (désistement des 1ers choix en mars et souhait de ne pas embaucher quelqu'un par dépit) la justification des dépenses sur le poste ne pourra subvenir qu'au milieu de l'année 2025. L'aide 2024 devrait donc être versée en 2025. Une autre demande a été faite pour 2025 et nous devrions avoir un retour de la Région prochainement à ce sujet, mais ils avaient laissé entendre que pour la 2^e année, l'aide risquerait d'être réduite de moitié.
- **Un dossier de financement** pour le poste de médiatrice a été effectuée en fin d'année 2024 auprès du CNC – aide à hauteur de 75% d'un poste pendant 3 ans. Notre dossier a actuellement été retoqué sous prétexte que nous avons une autre aide (celle de la Région mais pas sur les mêmes montants... et en sachant que cette dernière avait été proratisée sur la demande) sur ce même poste. Le dossier peut être mis en appel d'ici fin février, suivant la décision de l'octroi de l'aide 2025 de la Région pour ce poste.
- **Remplacement du matériel de projection** : Actuellement nos 3 appareils sont toujours en état de marche, mais peuvent donner de temps en temps des petits signes de vieillissement. Ils nécessitent donc d'être en surveillance rapprochée. De ce fait il va falloir envisager le remplacement à court ou moyen terme de ces appareils, même si pour l'instant nous n'avons pas d'éléments vraiment satisfaisant pour nous orienter sur tel matériel plutôt

qu'un autre. Les vendeurs nous parlent de la technologie laser, mais certaines infos ne sont pas forcément encourageantes (plus lourd, plus bruyant, pas forcément plus lumineux, pas les mêmes dimensions que le matériel actuel – donc nécessité de changer aussi les caissons de transport..., faisceau qui peut être dangereux pour les yeux qui entrent en lien avec lui). Bref tout cela nécessite encore d'être affiné afin de pouvoir faire des choix adaptés. Nous n'avons pas non plus à ce stade d'info précise sur les coûts mais il faut sûrement envisager d'être dans des enveloppes de 50 000 € pour le projecteur... 100 000 € sur l'ensemble avec les caisses de transport et le son... (estimation sans info précise à ce sujet à ce jour)

Autre questionnement le timing des remplacements : l'un après l'autre, tous les trois en même temps, 3 machines identiques ou pas ???

Possibilités de financement par Leader (qui peut monter à 80% du financement - programme jusqu'en 2028) ou via le CNC (enveloppe globale de 1M€ - mais financement qui ne sera lié qu'à un seul appareil par structure). Les enveloppes et les durées ne seront pas extensibles, donc il faut envisager de ne pas trop tarder d'autant plus que le montage des dossiers risque d'être longue et complexe...

→ REMERCIEMENTS

Fin de la séance à 20h30

Le Président

Le Président de Ciné Parc

Stéphane BLIN

Stéphane BLIN

CINÉPARC
Maison du Parc
53880 S-Gervais s/Meymont
Tél 04 73 95 58 00
Fax 04 73 95 57 84
www.cineparc.fr

La Secrétaire de séance

Anny Garnier

